



La Défense, le 16 avril 2013

## **MESSAGE 2013-12**

### **Police-Gendarmerie : concomitance ou causalité ?**

#### **Un point d'histoire à préciser et une perspective pour l'avenir**

Il y a juste dix ans, avait lieu le G8 (ou plus précisément le G23) à Evian, dans un contexte d'inquiétudes après les lourds fiascos sécuritaires des grands rendez-vous précédents.

La récente promotion du général Denis FAVIER à la tête de la Gendarmerie a conduit certains journalistes à reproduire l'erreur commise il y a quelques années par un éditeur en 4ème de couverture d'un livre sur l'assaut du GIGN sur le tarmac de l'aéroport de Marseille en 1994, attribuant la responsabilité de la sécurité du G8 d'Evian à cet officier.

C'est un policier qui fut en réalité désigné, en septembre 2002, pour être le coordonnateur de la sécurité du sommet prévu en juin 2003. Cette mission fut confiée au contrôleur général Luc RUDOLPH, choix cohérent d'un policier si on considère que toutes les phases du sommet se déroulaient à Evian, au cœur de la zone relevant de la Police Nationale. Sur la base d'une lettre de mission ministérielle lui donnant de larges pouvoirs propres, il fut placé aux côtés du responsable territorial de l'ordre public, le préfet de Haute-Savoie.

Notre collègue s'entoura d'une équipe composée de policiers, rejointe par une équipe "gendarmerie", dirigée par le général de brigade Luc LACROIX, assisté d'un second général et du commandant du groupement départemental, le lieutenant-colonel Denis FAVIER.

Il nous a paru bon de rétablir l'exactitude des faits, d'autant que le nouveau DGGN porte suffisamment de lauriers à sa couronne pour ne pas être suspect d'envier ceux des autres. C'est ainsi que doit être analysé le sommet d'Evian: une réussite policière, mais surtout une réussite sécuritaire par la qualité de la collaboration fournie par une équipe de gendarmes ayant su se placer à la hauteur des enjeux sans esprit de clocher.

La concomitance des dates (nomination du nouveau DGGN et départ du chef du RAID) ne valant pas nécessairement causalité, même si les faits sont têtus, nous espérons que ce n'est pas cet esprit de clocher qui a conduit à l'annonce récente du départ de notre collègue Amaury de HAUTECLOCQUE, chef du RAID.

Au mois de septembre dernier, déjà, nous avons fait part à notre Ministre de tutelle, très directement et en termes assez clairs, de nos interrogations sur l'ampleur et la brutalité de changement d'affectation d'office de nombreux hauts fonctionnaires de la Police Nationale.

A nouveau, il nous est très difficile de percevoir les motifs déterminant cette éviction. Nous ne pouvons croire qu'il faille chercher uniquement dans un curriculum vitae ou dans la défense d'une vision des forces d'intervention, qui n'aurait pas plu à certains.

Nous souhaitons également rappeler en cette circonstance notre demande de reconnaissance des compétences et de la loyauté de tous les commissaires de police, ce qui doit se traduire pour notre Administration par le respect de la dignité et la garantie d'un reclassement décent des commissaires concernés.

La situation de notre Etat est-elle toutefois à ce point heureuse pour que nous ayons les moyens de nous priver de talents et d'expérience? Les commissaires de police, quelles que soient leurs fonctions ou leurs affectations, servent l'Etat et la mission de Sécurité Intérieure. Leur faire un procès, ouvert ou non-dit, de déloyauté pour des motifs d'engagement personnel, serait une insulte au Corps et à ses membres.

Notre exigence, exprimée au Ministre, et renouvelée à cette occasion, à l'égard des symétries de traitement entre les personnels des deux forces de Sécurité Intérieure d'Etat, nous amène également à considérer que rien ne justifierait désormais que, lorsque cette question se posera, le prochain Directeur Général de la Police Nationale ne soit pas issu du Corps de Conception et Direction.

Nous attendons donc un message fort en direction d'Amaury de HAUTECLOCQUE, qui le mérite comme tous les commissaires postés sur des emplois, sur l'excellence du bilan de son commandement du RAID, qui devra se traduire par son positionnement rapide sur un poste à la hauteur et adapté à ses compétences.

A l'avenir, le reclassement des commissaires de police placés sur des emplois nécessitera que l'on prenne le temps de trouver un poste de "sortie". L'urgence du départ n'étant le plus souvent pas caractérisée, une négociation doit pouvoir se tenir, afin que le commissaire concerné puisse se retrouver directement sur un poste correspondant à ses compétences, en amont de l'annonce de son départ.

La mission de l'IGPN est trop importante pour qu'elle devienne une "zone de transit", sauf à confier en son sein une mission d'inspection au collègue, correspondant précisément à ses talents.

En conclusion, le SCPN considère que la mise en œuvre du GRAF, qui consolidera les emplois, devient une urgence pour le Corps de Conception et de Direction. Nous rejoindrons ainsi la situation de nos camarades gendarmes, propriétaires de leur grade de général et bénéficiaires d'une "présomption irréfragable de loyauté".

Emmanuel ROUX  
Secrétaire Général



Céline BERTHON  
Secrétaire Général adjoint

